

Détail des garanties d'annulation ou d'interruption de séjour.

Les frais d'annulation de réservation ou d'interruption de séjour sont garantis du fait d'un des événements suivants subis par l'assuré, son conjoint ou l'un de leurs ascendants ou descendants directs (1^{er} degré).

- L'accident automobile concernant le véhicule de moins de 3,5 tonnes, utilisé pour partir en vacances et sous réserve qu'il intervienne la veille ou le jour de la réservation de la location et qu'il immobilise le véhicule plus de 48 heures et entraîne plus de 5 heures de réparation.
- Le vol du véhicule de moins de 3,5 tonnes intervenant dans les 30 jours précédant le départ ou le jour de l'arrivée prévue pour la location, sous réserve que le véhicule ne soit pas retrouvé durant cette période ou qu'il soit retrouvé endommagé la veille ou le jour du départ et immobilise le véhicule plus de 48 heures et entraîne plus de 5 heures de réparation.
- La destruction du domicile personnel par incendie, explosion, dégâts des eaux, à condition que les locaux soient détruits au moins à 50%.
- Le vol au domicile privé intervenant dans les 48 heures précédant le départ et sous réserve que l'importance du sinistre rende nécessaire la présence de l'assuré.
- Le vol des papiers d'identité ou des passeports le jour du départ.
- Le décès ou l'hospitalisation par suite de maladie ou d'accident.
- Les complications dues à l'état de grossesse, si l'état de grossesse a moins de 6 mois au moment du départ.
- La mutation ou la suppression des vacances par l'employeur (franchise 20%).
- La rechute ou l'aggravation d'une maladie à condition que l'assuré n'ait pas connaissance de celle-ci au moment de la réservation.

Dans tous les cas, cette garantie n'interviendra que dans la mesure où l'événement garanti entraîne l'annulation complète du séjour. Plafond des garanties : 1600€.

La carte FFCC, c'est aussi :

- **Des réductions** sur votre matériel de camping, auprès de plus de 1000 campings en France et à l'étranger...
- **Des garanties** (défense de vos droits, assistance juridique...)
- **Des services** (revue Liaison FFCC, sorties et voyages, assurances véhicule de loisirs...)

Coupon à remplir et à renvoyer à la FFCC, 78 rue Rivoli, 75004 Paris

Nom : _____ Prénom : _____ Profession : _____

Nom et prénom du conjoint : _____ Tél. : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Né le : _____ A : _____ Nationalité : _____

Carte d'identité n° : _____ Préfecture : _____

Nombre d'enfants de moins de 18 ans dans mon installation :

Matériel : Tente Caravane Camping-car Hébergement locatif. Je campe : En couple* ou en famille Seul

Je souhaite recevoir la Carte FFCC 2009 incluant l'assurance annulation et joins un règlement de 29€ (19,50€ si je campe seul). En échange je recevrai ma carte et le détail de tous les services qu'elle m'apporte.

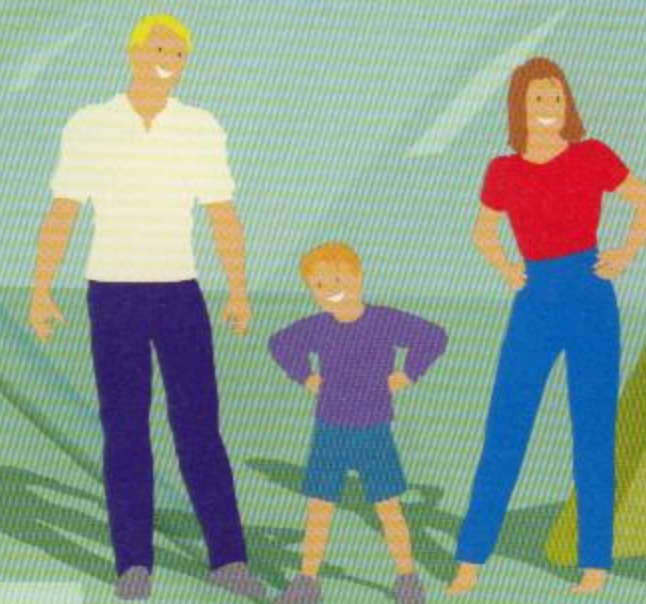
A : _____ le : _____ Signature : _____

* marié, pacsé ou concubinage reconnu par l'Etat.

Vous réservez vos vacances en camping ?

N'oubliez-pas votre **assurance annulation.**

Pour 29€, la carte Multi-Avantages de la FFCC inclut cette assurance et de nombreux autres services et réductions.



Fédération Française de Camping et de Caravaning
78 rue de Rivoli, 75004 Paris
T. 01 42 72 84 08. Fax 01 42 72 70 21
info@ffcc.fr - www.ffcc.fr

L'assurance annulation de la FFCC est valable dans tous les terrains de camping. Elle vous rembourse jusqu'à 1600€. Détail des garanties au dos.